

**Ville de
NOUMÉA**

Direction de l'espace public
Service exploitation de l'espace public
Mairie annexe Ferry – 29, rue Jules-Ferry
Tél : 27 07 13 – sgvd@ville-noumea.nc

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**N° DE DOSSIER :** **DATE DE DÉPÔT :**

DEMANDE D'OCCUPATION LOCATIVE TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

La demande doit être effectuée au minimum 15 jours avant l'intervention.

IDENTITÉ ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Vous êtes : ☐ un particulier ☐ une entreprise ☐ une association

Raison sociale : Numéro de RIDET :

☐ Mme ☐ M. Nom : Prénom :

Adresse :

B.P. : Code postal :

Téléphone : E-mail :

Vous faites une demande pour un tiers

Adresse ou siège social :

B.P. : Téléphone : E-mail :

NATURE DE LA DEMANDE

☐ Dépôt d'un container ou d'une benne de m²

☐ Engin de chantier : ☐ grue ☐ nacelle élévateur ☐ autre (à préciser) :

☐ Dépôt de matériaux sur : ☐ chaussée ☐ trottoir ☐ terrain municipal

☐ Installation de chantier avec clôture pour : ☐ construction ☐ démolition ☐ ravalement ☐ étanchéité

☐ Vente saisonnière : ☐ fruits ☐ légumes ☐ fleurs

☐ Autre (à préciser) :

INFORMATIONS CONCERNANT LA DEMANDE**Localisation de la demande :**

Numéro de voie : Voie :

Quartier :

Surface du domaine public à occuper (m²) :

Durée d'occupation : À compter du :

Fait à le

Nom et qualité du signataire

.....

Signature

La redevance d'occupation sera calculée selon l'arrêté tarifaire en vigueur et sera indiquée dans l'arrêté d'occupation du domaine public émis par la Ville de Nouméa.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Avis de la section gestion voirie et déplacements, le

☐ favorable ☐ défavorable (*motif du refus*)

.....

Conditions particulières containers :

Jour du dépotage : Durée du dépotage :

Dépôt à / avant / après h Enlèvement à / avant / après h

Conditions particulières clôture de chantier :

☐ favorable ☐ défavorable (*motif du refus*)

.....

Jour de début de l'installation : Durée des travaux d'installation :

Horaires :

Nouméa le

Cachet de la mairie

Pièces à fournir

Toute demande ne comportant pas les éléments suivants sera considérée comme incomplète et ne sera pas traitée :

- 1 – Une note présentant la nature de l'occupation ou des travaux.
- 2 – Un plan de situation clair montrant l'emprise réelle de la zone occupée.
- 3 – Si une fermeture de voie ou de chaussée est demandée, un plan des déviations pour la continuité de la circulation doit obligatoirement être joint (y compris celle des piétons si le trottoir est entièrement bloqué).

Dépôt du dossier

Les demandes de prorogation et de modification sont soumises au même délai de traitement.

Ce formulaire et les documents joints sont à renvoyer au minimum 15 jours ouvrés avant le début de l'occupation soit :

- Par courriel à sgvd@ville-noumea.nc.
- Par courrier à l'attention du Service exploitation de l'espace public (SEEP).
Prévoir un délai supplémentaire d'acheminement par l'OPT.
- En le déposant au secrétariat du SCAF au 4^e étage de l'annexe Ferry.

LES DEMANDES INCOMPLÈTES OU ILLISIBLES NE SERONT PAS TRAITÉES